

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 24 MAI 2023

Date de la convocation
17.05.2023

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 26
Votants 27

L'an deux mille vingt trois
le vingt quatre mai,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,
M. RIGAULT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire
délégué de Rossay), M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME,
M. GANDIER, M. VION, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BONNET, Mme BAUDU-HASCOET, Mme TRAVOUILLO.
Pouvoir de Mme Patricia BAUDU-HASCOET à Mme Isabelle MAUBERGER

OBJET DE LA DELIBERATION :

**Nomination d'un Agent Chargé de la Fonction de l'Inspection dans le domaine de
la santé et la sécurité au travail (ACFI) : Convention avec le Centre de Gestion de la
Vienne**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

La réglementation dans le domaine de la santé et la sécurité au travail impose à
l'employeur de garantir la sécurité et la santé physique et mentale de ses agents.

Ainsi, l'employeur a une obligation de moyens mais également une obligation
de résultat dans ce domaine.

Pour l'aider dans l'atteinte de ces objectifs, l'autorité territoriale peut s'appuyer
sur différents acteurs de prévention :

- ✓ le conseiller de prévention,
- ✓ le médecin de prévention,
- ✓ les membres du CST,
- ✓ l'Agent Chargé de la Fonction de l'Inspection santé et sécurité (ACFI).

Chacun joue un rôle différent mais ils ont tous un seul et même objectif :
contribuer à l'amélioration des conditions de travail des agents.

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le :19 JUIN 2023.....

Publié le :19 JUIN 2023.....

Notifié le :

A ce jour, la Commune de Loudun n'a pas d'Agent Chargé de la Fonction de l'Inspection dans le domaine de la santé et la sécurité au travail.

Elle peut soit nommer un agent en interne ou viser une mise à disposition par le Centre de Gestion.

Il est proposé de passer une convention avec le Centre de Gestion afin de remplir cette obligation.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 15 mai 2023,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise le maire à signer la convention à intervenir.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

